

Note préliminaire :

Tous les actes seront signifiés par l'Huissier de Justice.

Tous les actes doivent comporter les différents postes du coût.

Le quantum ne fera pas l'objet d'une notation.

Vous devrez reproduire intégralement dans les actes les articles légaux.

Vous êtes Pierre DESCHAMPS, Huissier de Justice à RENNES (Ille-et-Vilaine), 13 rue des Marguerites.

Ce jour 22 avril 2009, vous recevez la visite de Monsieur Michel MEUBLE, gérant de la S.A.R.L. MEUBLES ET DECORATION, à LORIENT, 38 allée des Pins.

Il vous remet deux factures impayées établies au nom de Madame Gertrude DUPONT épouse PEYE, domiciliée à RENNES, 25 allée de la Poste.

L'une en date du 1^{er} décembre 2006 pour un montant de 160 €, et l'autre en date du 23 avril 2007 pour un montant de 755 €.

Il vous précise que Madame PEYE avait acheté différents meubles lors de son emménagement, qui ont bien été livrés, sans que Madame PEYE n'ait élevé de contestation.

Le montant de ces factures n'a toujours pas été réglé, malgré diverses tentatives amiables, et une mise en demeure a été adressée par LR avec AR sans aucun effet ni réaction.

Monsieur MEUBLE vous demande de faire le nécessaire pour récupérer le montant de sa créance, et de prendre un titre à cet effet.

Rédigez l'acte introductif d'instance qui sera délivré à domicile, avec dépôt étude.

Madame PEYE n'a pas comparu, une décision a cependant été rendue.

Cette décision n'ayant pas encore été signifiée, Monsieur MEUBLE, qui a connaissance du déménagement intervenu de Madame PEYE pour une destination inconnue, vous demande cependant de mettre en œuvre toute mesure utile pour préserver sa créance ; sachant qu'il détient les coordonnées bancaires d'un compte courant de sa débitrice toujours ouvert auprès de la BNP, agence de NANTES.

Rédigez l'acte utile tel qu'il sera délivré à une personne se déclarant habilitée

Dans une courte note :

A partir de cet acte supra, vous énoncerez les diverses étapes de la procédure, telle qu'elle se déroulera sans aucune intervention du débiteur et pour parvenir au paiement.

La décision servant de support à cette procédure, bien que ne bénéficiant pas de l'exécution provisoire a acquis force exécutoire.

Rédigez l'acte d'exécution.